

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision ferme à ce sujet. Nous tenons d'abord à consulter pleinement ceux que nous avons contactés sur la question des dimensions à donner à ces rencontres. Le député . . .

M. Horner: Le Parlement conviendra-t-il?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, parfaitement.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): J'ai déjà dit au critique de l'opposition pour les questions de travail que s'il désire faire débattre cette question ou n'importe quel des 14 autres points pendant une journée réservée à l'opposition, je serai heureux de lui donner ici toutes les explications que je pourrai. L'opposition ne s'est pas encore décidée à le faire. En tout cas, j'assure le député que nous n'avons nulle intention de court-circuiter le Parlement. On me permettra d'ajouter que l'affaire est à l'étude par les secteurs intéressés. Je ne pense pas qu'il serait opportun de prendre une décision avant que la consultation ait abouti. On peut supposer que l'agriculture va y participer, et cela va certainement plaire au voisin du député.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir si le ministre exposait la politique gouvernementale quand il a prononcé son discours le 28 octobre. J'aimerais aussi lui poser la question suivante: Lors d'une journée réservée à l'opposition, pourrait-il nous dire qui les autres représentants pourraient être?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je signale au député et à la Chambre que nous rencontrerons des représentants du monde des affaires demain. Ensuite, nous espérons pouvoir rencontrer encore une fois les représentants ouvriers. Nous aurons des entretiens avec d'autres groupes qui aimeraient peut-être participer à cette tribune; ainsi, selon la date que choisirait le député pour sa journée réservée à l'opposition, je pourrais peut-être être plus précis.

M. Fraser: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a discuté de la composition de la tribune nationale mentionnée dans son discours du 28 octobre avant de prononcer ce discours? En a-t-il discuté avec le Congrès du travail avant de décider que c'était la politique du gouvernement? En outre, le ministre peut-il dire si le Congrès du travail accepte la formule proposée par le ministre?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison qu'il m'est difficile d'indiquer quels autres groupes pourraient faire partie de la tribune nationale. Nous ne sommes pas encore certains que la formule que nous proposons, c'est-à-dire une alliance de divers groupes placés sur le même pied pour discuter de problèmes nationaux, sera jugée acceptable par le monde des affaires ou les syndicats. Le député sait très bien que les syndicats ont exprimé leur préférence pour un organisme tripartite doté de vastes pouvoirs.

M. Fraser: L'organisme proposé est multipartite.

M. Munro (Hamilton-Est): Si je puis terminer, les représentants du monde ouvrier ne sont pas tous d'accord là-dessus. La Fédération canadienne du travail et d'autres groupes ne sont pas en faveur d'une telle proposition. Nous espérons pouvoir régler cette question, ce qui nous permettra ensuite d'établir la tribune nationale et de choisir des représentants appropriés.

[M. Fraser.]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**LE COÛT DES LOCAUX NON UTILISÉS—PROPOSITION DE RESTITUTION AUX TRAVAUX PUBLICS**

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans son rapport de juillet dernier, le secrétariat du Conseil du Trésor déclare que le problème des frais de location des locaux inutilisés retient constamment l'attention du ministre des Travaux publics. Comment le ministre peut-il expliquer que la Couronne ait payé quatre millions de dollars et un loyer annuel de \$241,000 pour des propriétés qu'elle n'utilise pas actuellement, selon le rapport de l'Auditeur général déposé lundi?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois que le rapport de l'Auditeur général vise une période antérieure à celle dont parle le député et c'est, là, je crois, un détail important. Néanmoins, cette question fait l'objet d'un examen permanent et le ministre des Travaux publics discute régulièrement de cette question et d'autres avec certains de ses collègues et moi-même.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. L'Auditeur général a également remarqué que, dans bien des cas, l'utilisation des locaux dépasse de plus de 30 p. 100 les directives actuelles concernant la location et l'affectation des locaux. Comme le ministre des Travaux publics fournit des locaux en fonction d'un certain facteur de croissance, le ministre peut-il nous assurer que, si l'on n'atteint pas le taux de croissance prévu, l'espace en trop sera restitué au ministre des Travaux publics pour qu'il puisse le réaffecter? Il semble qu'à l'heure actuelle, ce ne soit pas prévu.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, ces questions font l'objet d'un examen très attentif, d'autant plus que nous sommes déterminés à maintenir à moins de 1 p. 100 le taux de croissance de la Fonction publique l'année prochaine, et j'ai déjà dit que nous discutons régulièrement de ces questions.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES**SACKVILLE (N.-É.)—LA MODIFICATION PRÉSUMÉE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PAR LA NOVA SCOTIA HOUSING COMMISSION**

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de cette question par écrit au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre pourrait-il demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement de vérifier auprès de son homologue de Nouvelle-Écosse, la Nova Scotia Housing Commission, de déterminer les conditions qui ont entouré la vente de lots à construire dans la région de Lower Sackville. D'après un plan signé par la Commission, on garantissait à chaque acheteur que les terrains voisins seraient utilisés pour la construction d'une église, d'une école ou l'installation d'un parc. Cette garantie a été annulée par la Commission, à l'exception du lot près duquel on devait construire une église, et au lieu des aménagements promis on a essayé de vendre ces terrains à une société dénommée la Sackville Town Centre Development Company, qui projette d'y faire construire un centre d'achats. Si je pose la question, c'est que de l'argent provenant de toutes les régions du Canada a été investi dans ce projet de construction par l'entremise de la SCHL.